

Approuvée par le Conseil d'administration du 21 juin 2024 et modifiée le même conseil le 04 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 971-219711041-20250321-2025_03_06-DE

Berser
Levrault



TARIFICATION 2025

PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Activités	VISITE MEDICALE ET ENTRETIEN INFIRMIER	CONSEIL EN MILIEU DE TRAVAIL	PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX	ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL DES AGENTS	DUERP
Offre	Assurer la surveillance médicale de vos agents par la conduite de visites médicales et d'entretiens infirmiers, la réalisation des actions en milieu de travail..., Réaliser la complétude des missions préconisées pour contribuer à réduire les risques professionnels, à améliorer la santé des travailleurs et à favoriser un environnement de <i>travail sain et sûr</i>	Vous conseiller en ce qui concerne la sécurité, la santé, l'ergonomie aux postes de travail, la gestion du stress et du harcèlement, la prévention des maladies professionnelles, la formation en sécurité, la conformité réglementaire et la planification d'urgence ...pour un environnement de travail productif.	Orienter vers les accompagnements adaptés pour évaluer les risques, sensibiliser, aménager le travail, la formation en gestion du stress et résolution des conflits, des politiques anti-harcèlement, communiquer, mettre en place des programmes de soutien, faire des évaluations continues, encourager un leadership bienveillant, et le retour descendant d'informations ...	Informé, orienter vos agents quant aux problématiques individuelles qu'ils rencontrent. Soutenir les agents dans les situations de changement, d'adaptations professionnelles, en lien avec les situations de santé, et de rupture avec l'environnement professionnel.	Accompagner dans l'élaboration de votre Document Unique d'évaluation des risques professionnels : accompagnement, méthodologie, outils... sous forme participative.
Tarif	Tarification à l'acte 115€/visite médicale	300€ par demi/journée affiliés 360€ non affiliés	100€/heure affiliés et 120€/heure non affiliés	100€/heure affiliés et 120€/heure non affiliés	TX horaire 200 € Sur devis selon la taille de la collectivité

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT STATUTAIRE

Activités	Expertise statutaire et juridique complexe	Mise en œuvre du droit syndical	Déontologie - Saisine par les agents	Déontologie - Saisine par l'autorité territoriale	Réfèrent déontologue des élus
Offres	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, au-delà du conseil statutaire habituel, pour traiter une problématique complexe en matière de ressources humaines (rémunération, reconstitution de carrière, congés maladies, dialogue social...) de consolider les informations individuelles des fonctionnaires de votre collectivité, - Élaborer une analyse juridique des situations statutaires - Rechercher des solutions et apporter de réponses argumentées - Réaliser un audit de conformité des pratiques RH au regard des règles statutaires - Aider à la mise en œuvre de procédures sécurisées - RDV expert en ligne - Organiser des Réunions d'information thématiques à la demande des collectivités 	<p>Accompagner dans la mise en œuvre du droit syndical</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le droit syndical - Calcul du crédit temps syndical - Modèles de documents - Mise à disposition d'outils de gestion - Atelier expert sur site - Conseil sur le fonctionnement des instances paritaires - Aide à l'organisation des élections des instances représentatives du personnel (renouvellement général et élections anticipées). 	<p>Permettre aux agents de saisir le collège de déontologie sur les questions d'ordre général relatives à l'application des règles de déontologie.</p>	<p>Offrir la possibilité à l'employeur de saisir le collège de déontologie dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lorsqu'un agent à temps complet fait une demande de temps partiel pour création ou reprise d'entreprise et que la collectivité a un doute sérieux sur la compatibilité de ce projet avec les fonctions exercées par l'agent, - Lorsqu'un agent qui a cessé ses fonctions (temporairement ou définitivement) depuis moins de 3 ans projette d'exercer une activité privée lucrative et que l'autorité territoriale saisie de cette demande a un doute sérieux sur la compatibilité de cette activité privée avec ses anciennes fonctions, - Lorsqu'un agent va être recruté ou réintégré sur un emploi dont le niveau hiérarchique ou la nature des fonctions justifient la transmission d'une déclaration d'intérêts. L'agent exerce ou a exercé, les 3 années précédentes une activité privée lucrative et l'autorité territoriale a un doute sérieux sur la compatibilité de cette activité privée avec les nouvelles fonctions exercées dans la collectivité. 	<p>Consulter le réfèrent déontologue désigné par le Centre de Gestion, chargé d'apporter aux élus tout conseil utile.</p> <p>Respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu.</p>
TARIFS	100€/heure affiliés et 120€/heure non affiliés	100€/heure affiliés et 120€/heure non affiliés	100€ par dossier simple et 175€ par dossier complexe. 150€ par activité complémentaire (réunions d'informations, réalisations de support). Frais de gestion de CDG 971 de 100€ par acte.	100€ par dossier simple et 175€ par dossier complexe. 150€ par activité complémentaire (réunions d'informations, réalisations de support). Frais de gestion de CDG Guadeloupe de 100€ par acte.	100€ pour les saisines simples et 175€ pour les dossiers complexes. Frais de gestion de CDG 971 de 100€ par acte.

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT STATUTAIRE

ACTIVITES	Médiation préalable obligatoire (MPO)	Assurance du risque statutaire	Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	Couverture prévoyance des agents	Période Préparatoire au Reclassement (PPR)
OFFRES	<p>- Accompagner dans la gestion de conflits interpersonnels : La MPO est un mode alternatif et amiable de règlement des litiges entre vous et vos agents.</p> <p>- Proposer des solutions et une procédure dans le règlement de litiges avec les agents, avant toute saisine du juge administratif, dans 7 domaines déterminés par décret.</p> <p>- Pacifier les relations avec les agents de la collectivité</p>	<p>Adhérer au contrat collectif d'assurance du risque statutaire qui permet le remboursement de tout ou partie du traitement versé aux agents en arrêt pour raison de santé.</p> <p>Bénéficiaire d'un bouquet de services complémentaires afin d'être accompagné dans la gestion de l'absentéisme et faire bénéficier les agents de dispositifs d'accompagnement</p>	<p><i>Gérer pour le compte des collectivités (qui en font la demande expresse) le dispositif de signalement prévu par le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 par convention :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une procédure de recueil des signalements par les agents qui s'estiment victimes ou par les témoins de tels agissements ; - Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les services et les professionnels - Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes en matière de protection fonctionnelle et de traitement des faits signalés 	<p>Adhérer au contrat collectif de couverture prévoyance qui permet aux agents qui le souhaitent de bénéficier d'une indemnisation en cas de perte de salaire liée aux risques d'incapacité, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès.</p>	<p>Accompagner l'agent pendant son année de Période Préparatoire au Reclassement avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un entretien tripartite d'engagement - La préparation de la convention - Un rendez-vous intermédiaire d'étape - Un rendez-vous bilan tripartite pour préparer l'après PPR de l'agent et de vos services.
TARIFS	<p>Forfait médiation de de 400€ (4h) + 70€ par heure supplémentaire/ Forfait médiation de 500€ (4h) +80€ par heure non affiliés</p>	<p>6% du montant de la prime d'assurance</p>	<p>Frais annuel d'adhésion en fonction de l'effectif de la collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins 50 agents : 500 € - De 50 à 350 agents : 700 € - Plus de 350 agents : 1000 € <p>Tarif par saisine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 250 € pour les collectivités affiliées (150 € si la saisine est jugée non recevable) - 350 € pour les collectivités non affiliées (200 € si la saisine est jugée non recevable) 	<p>Selon les tarifs du marché prévoyance du CDG.</p>	<p>240€/séance et par atelier (2h) pour les agents des collectivités non affiliées</p>

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT STATUTAIRE

ACTIVITES	Promotion interne pour les personnes en situation de handicap	Atelier gestion des indisponibilités physiques	Atelier pratique de gestion des dossiers	Confection des dossiers CNRACL	Atelier collaboratif Lignes Directrices de Gestion Volet 2 (LDG)
OFFRES	<p>Evaluer, au vu du dossier de candidature, l'aptitude professionnelle de chaque candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, les acquis de l'expérience professionnelle et sa motivation.</p> <p>Auditionner les candidats sélectionnés au cours d'un entretien, sur la base du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.</p> <p>Proposer les candidats retenus</p> <p>Procéder à une nouvelle appréciation de l'aptitude professionnelle du fonctionnaire détaché à intégrer son nouveau cadre d'emplois.</p>	<p>Accompagnement personnalisé de 1er niveau : prestation comprise dans votre cotisation</p> <p>Saisine des instances médicales (comité médical départemental, commission départementale de réforme)</p> <p>Utilisation du logiciel métier AGIRHE qui vous permettra de saisir les instances médicales</p> <p>Accompagnement personnalisé de 2ème niveau : (prestation sur tarif)</p> <p>Assurer le suivi de vos dossiers liés à la gestion des absences pour raison de santé d'origine professionnelle ou non, des fonctionnaires relevant du régime spécial de sécurité sociale (CNRACL),</p> <p>Rédiger les arrêtés correspondants.</p> <p>Procédures d'octroi, durée et impact sur la rémunération du congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS).</p> <p>Rôle du médecin du travail et du médecin agréé</p> <p>Calcul des droits à plein ou demi-traitement,</p> <p>Fin des périodes d'indisponibilité</p> <p>Rédaction des arrêtés correspondants</p> <p>Cas pratiques</p>	<p>Etablir l'état prévisionnel des départs à la retraite via la plateforme PEP 's</p> <p>Fiabiliser les comptes des agents</p> <p>- Régulariser les périodes de cotisations</p> <p>- Procéder au rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC pour les agents radiés</p> <p>Des cadres sans droit à pension CNRACL,</p> <p>- Etablir vos dossiers d'étude des droits à pension.</p>	<p>Collectivités de moins de 50 agents</p> <p>prestation comprise dans votre cotisation</p> <p>Établir intégralement le dossier de retraite de A à Z de vos agents affiliés à la CNRACL</p>	<p>1er niveau : Diagnostic gratuit</p> <p>2é niveau : Mettre en œuvre une démarche de la réalisation des lignes directrices de gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels (Volet 2) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des réunions de co-construction des LDG avec l'équipe projet - Des réunions d'information sur le dispositif législatif et réglementaire - Définition des critères et des procédures internes - Rédaction du projet à soumettre au Comité Social Territorial et de l'arrêté de l'autorité territoriale
TARIFS	<p><u>Collectivités affiliées</u> 100€/heure</p> <p><u>Collectivités non affiliés</u> 120€/heure ou 100€ de frais de gestion de dossier et sous-traitance avec le FIPHP</p>	<p><u>Pour les collectivités affiliées :</u> 120€/demi-journée /participant et 200€/journée/participant</p> <p><u>Pour les collectivités non affiliées :</u> 150€/demi-journée/participant et 250€/journée/participant</p>	<p><u>Pour les collectivités affiliées :</u> 120€/demi-journée /participant et 200€/journée/participant</p> <p><u>Pour les collectivités non affiliées :</u> 150€/demi-journée/participant et 250€/journée/participant</p>	<p>100€ par réalisation de dossier de liquidation retraite (vieillesse, invalidité, réversion), 80€ par réalisation d'un dossier cohorte-EIG (55 ans et 60 ans). Frais de gestion de CDG Guadeloupe de 100€</p>	<p><u>Collectivités affiliées</u> 300 € par demi-journée</p> <p><u>Collectivités non affiliées</u> 360€ par demi-journée</p>



EMPLOI CONCOURS ET DYNAMIQUE PROFESSIONNELLE

Activités	EMPLOI				
	CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE NIV 1	CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE NIV 2	CONSEIL EN RECRUTEMENT NIV 1	CONSEIL EN RECRUTEMENT NIV 2	BILAN DE COMPÉTENCES
Offre	<p>Mener un entretien d'information et de conseil en évolution professionnelle de premier niveau d'une durée de 3 heures .</p> <p>Aider l'agent sur son projet, sa mise en œuvre ou sur les outils de sa candidature.</p>	<p>Assurer un accompagnement personnalisé à la réalisation du projet professionnel en lien avec la collectivité : dans le cadre d'une convention d'accompagnement élaborée entre l'employeur, l'agent et le Centre de Gestion.</p> <p>Trois étapes : diagnostic de la situation professionnelle de l'agent, définition d'un projet professionnel réaliste et un accompagnement à la mise en œuvre du projet (6 mois maximum)</p>	<p>Proposer l'organisation et l'analyse des résultats de test de profils de personnalité : Plusieurs tests disponibles en fonction du besoin identifié. Une synthèse est transmise à la collectivité.</p>	<p>Proposer l'organisation et l'analyse des résultats de test de profils de personnalité : Plusieurs tests disponibles en fonction du besoin identifié. Une synthèse est transmise à la collectivité.</p>	<p>Analyser le parcours professionnel de l'agent portant sur l'identification et la valorisation de ses expériences, ses compétences, ses valeurs professionnelles ainsi que ses motivations.</p> <p>Définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation</p>
TARIFS	<p>Adhésion annuelle de 3000€ pour 10 accompagnements (et report des accompagnements non utilisés sur l'année N+1 et N+2 après signature de la convention)</p>	<p>1 800 €/prestation</p>	<p>Forfait de 750€ (réunion de cadrage, rédaction de l'opération, sélection des candidats sur dossier et participation aux entretiens) et 70€/heure pour sourcing candidats (mission de recrutement dans le secteur privé équivalent à 20% de la rémunération annuelle brute du candidat)</p>	<p>Forfait de 750€ (niveau 1) + 300€/test/candidat (en moyenne 2 candidats en « short list » « testés/recrutement)</p>	<p>1500€/bilan de compétences</p>

CONCOURS ET EXAMENS	
MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES ET ETS NON AFFILIES POUR ORGANISATION DES CONCOURS	
Offre	Organiser les concours et examens de catégorie C ainsi que ceux de la filière médico-sociale toutes catégories confondues Les accompagner dans la mise en œuvre de cette compétence en répondant à leurs besoins spécifiques non pris en compte dans les calendriers pluriannuels : définition de la mission (rédaction des actes administratifs –utilisation de la plateforme d’inscription en ligne – instruction des dossiers, ...)
Tarif	Sur devis / Taux horaire 150 €

CONSEIL EN ORGANISATION ET TRANSITION NUMERIQUE

Activités	AMO INFORMATIQUE	CONSEIL EN ORGANISATION	SUPPORT DE COMMUNICATION	RGPD Mise en conformité vis-à-vis du règlement général Sur la protection des données	SUPPORT ARCHIVAGE
Offre	<p>Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de vos projets informatiques adaptés à vos besoins, et dans la recherche de financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir le besoin - définir le budget et identifié la viabilité - créer les livrables - suivre la mise en œuvre du projet - clôturer et faire le bilan des réussites et des échecs 	<p>Accompagner les collectivités face aux défis des transformations institutionnelles, politiques ou financières avec des stratégies d'adaptation et de conduite du changement novatrices, tenant compte d'un objectif de performance, le tout dans un contexte de responsabilité sociétale des organisations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir le besoin - définir le budget et identifié la viabilité - créer les livrables - suivre la mise en œuvre du projet - clôturer et faire le bilan des réussites et des échecs 	<p>Accompagner les collectivités dans l'élaboration d'une stratégie de communication cohérente</p>	<p>Accompagnement de 1er niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer votre conformité et sensibiliser les agents et élus aux risques cyber au travers de réunions d'information <p>Accompagnement de 2eme niveau : accompagner votre mise en conformité vis-à-vis du RGPD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - constituer le registre des traitements - assurer la mission du délégué à la protection des données (DPD) - assister à la mise en œuvre des actions correctives 	<p>Accompagner la mise en œuvre de vos stratégies d'archivage physique ou dématérialisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assister à l'élaboration des plans de nommage - Assister à l'élaboration de la charte d'archivage - Assurer l'archivage dématérialisé de vos documents
Tarifs	800 €/jour	800€ /jour	800 €/jour	800 €/jour	800€/jour affiliés et 1000€/jour non affiliés

RESSOURCES INTERNES ET QVCT

Activités	Accompagnement dans les procédures de marché	Prise en charge de vos procédures de marchés	Evaluer le risque de vos procédures de marchés	Atelier Achat et commande publique
Offre	Accompagner le service dans le choix de la procédure et la définition des critères ; Relire le dossier de consultation ; Relire les rapports d'analyse ; Relire les courriers aux candidats, les avis de publicité, d'attribution et le rapport en préfecture.	Assurer l'analyse du besoin ; Rédiger l'ensemble des pièces de la procédure ; Assurer le suivi de la procédure de la publicité à l'attribution ; Présenter le dossier (Commissions thématiques, CAO, Assemblée Délibérante)	Dans le cas d'une demande de retrait par le contrôle préfectoral ; Dans le cas d'un référé précontractuel ; Dans le cas d'un référé au fond ; Dans le cas d'un contentieux indemnitaire.	<p>Accompagnement personnalisé de 1er niveau : prestation comprise dans votre cotisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Audit des pratiques d'achat ; - Les limites de la fonction achat (Pièces administratives/ Pièces Techniques) ; - Le respect des délais suivant la procédure et l'objet du marché ; - Utilisation des cadres normés (De la publicité à l'attribution) ; - Organisation administrative de la Commission d'appel d'offres et limite des présentations en commissions thématiques ; - La répartition des compétences entre CAO et assemblée délibérante. <p>Accompagnement personnalisé de 2ème niveau : prestation sur tarif (suivant le nombre des participants)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choisir la procédure la mieux adaptée aux besoins ; - Choisir les critères de la consultation ; - Rédiger les pièces essentielles ; - Sécuriser la procédure (Délai, Questions/Réponses, égalité de traitement des candidats...) ; - Assurer une analyse des offres impartiales.
Tarif	120€/heure	Sur devis (11 000€/procédure de marché en moyenne)	240€/heure	3 600€ /Atelier de 3 Jours